



PV de stationnement en italie

Par **Etche**, le **13/11/2016** à **22:34**

Bonjour,

J'ai retrouvé aujourd'hui sur mon pare-brise un PV de stationnement en Italie, précisément a Volestra (commune de Riomaggiore) d'un montant de 122€ (ou 85,40€ si je paie sous 5 jours). Je ne savais pas que je ne pouvais pas me garer à cet endroit car certes il y avait des lignes jaunes au sol, mais pas de panneau ni de parcmètre laissant supposer que c'était interdit.. bref après avoir regardé quelques forums à ce sujet, visiblement les accords européens n'entrent pas en compte pour le stationnement et plusieurs internautes incitent a ne pas payer le PV. Je voudrais juste avoir votre avis car en plus je ne parle pas italien!
Infraction constaté : Art.7 e 158 accedeva e sostava z.t.l.

Merci par avance pour votre aide